YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.29
N/Réf : NDA/FG

**DECISION N° 2001 - 361**

**OBJET : Signature de la convention relative à un levé topographique, Rue René Coty à YERRES**

Le Député Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122 – 22 et R 2131-2,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'YERRES en date du 04 Avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure une convention portant sur un levé topographique à l'échelle de 1/200ème de tous les détails de la voie circulante et large ainsi que du Carrefour avec la Rue Frédéric Mistral à YERRES,

CONSIDERANT que la proposition de l'Association de Topographes Géomètres et Techniciens d'Etudes (A.T.G.T.), dont le siège social est 2 Boulevard des Pays-Bas – BP 30 – SENART PARISUD 2 – 91250 – TIGERY, correspond aux intérêts de la Commune,

**- DECIDE -**

DE confier à l'Association de Topographes Géomètres et Techniciens d'Etudes (A.T.G.T.), dont le siège social est 2 Boulevard des Pays-Bas – BP 30 – SENART PARISUD 2 – 91250 – TIGERY, la mission d'effectuer un levé topographique au 1/200ème (L = 250 m) de tous les détails de la voie circulante et large ainsi que du Carrefour avec la Rue Frédéric Mistral, une livraison d'un fichier (DAO-AUTOCAD) et de 2 tirages. A savoir que les réseaux sous chaussée ne pourront être soulevés compte tenu du flux de véhicules

REÇU LE 23 NOV. 2001 SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE EVRY

DE signer la convention correspondante,

DIT que le montant des honoraires correspondants s'élève à 2 058,06 € H.T.(13 500 F 00 H.T.) soit 2 461,44 € T.T.C.(16 146 F 00),

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune, exercice 2001, sous-fonction 040, nature 6226,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Fait à YERRES, le 5 Novembre 2001
Le Député Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN